

CERTIFICAT DE REALISATION

Je soussigné **Delphine PERRONCEL**, représentant légal du dispensateur de formation **TRIHOME**, organisme déclaré sous le numéro d'activité 24 37 012 73 37 auprès du Préfet de TOURS, atteste que :

Monsieur SCHULTZ Gael - Né(e) le : 26/12/1983
salarié (e) de l'entreprise **LIP NUCLEAIRE - LES INTERIMAIRES PROFESSIONNELS - ITN**

a suivi l'action de formation : **FORMATION RECYCLAGE SAVOIR COMMUN DU NUCLEAIRE NIVEAU 2 OPTION RN**
dans le cadre de la formation professionnelle continue relevant de l'article L6313-1 du Code du Travail :

Nature de l'action concourant au développement des compétences :	☒ Action de formation ☐ Bilan de compétences ☐ Action de VAE ☐ Action de formation par apprentissage
--	--

qui s'est déroulée du 26/05/2026 au 27/05/2026 / N° de session : V2622FA pour une durée totale prévue de 14:00 heures

Dates	Durées de Présence
26/05/2026	7:00
27/05/2026	7:00

Rappel des objectifs A l'issue de la formation, le stagiaire sera en capacité de :	Appliquer les règles de base spécifiques à l'exploitant relatives à la sûreté nucléaire (y compris les PFI) et à l'assurance qualité en tant que chargé de travaux et/ou contrôleur technique. Appliquer les règles de base spécifiques à l'exploitant relatives à la sécurité conventionnelle en tant que chargé de travaux.
Résultat de l'évaluation des acquis	Avis du formateur : Objectifs atteints - Oui

Sans préjudice des délais imposés par les règles fiscales, comptables ou commerciales, je m'engage à conserver l'ensemble des pièces justificatives qui ont permis d'établir le présent certificat pendant une durée de 3 ans à compter de la fin de l'année du dernier paiement. En cas de cofinancement des fonds européens la durée de conservation est étendue conformément aux obligations conventionnelles spécifiques.

Fait à : SAINT PAUL TROIS CHATEAUX,
Le : 27/05/2026

Cachet et signature
du responsable du dispensateur de formation

